

Avis de prolongation du délai concernant le dépôt et la transmission de certains documents – juillet 2020

Le présent avis est donné à titre informatif. Les investisseurs des fonds d'investissement BMO n'ont aucune mesure à prendre en réponse au présent avis.

En réponse à la pandémie de COVID-19, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont accordé aux fonds d'investissement une prolongation de 60 jours du délai applicable concernant le dépôt et la transmission de certains documents d'information. Pour se prévaloir de cette prolongation, un fonds d'investissement doit afficher un avis sur son site Web.

Soyez avisé par les présentes que les fonds d'investissement BMO ont l'intention de se prévaloir de la prolongation accordée en vertu du Règlement 81-505 de l'Ontario visant ce qui suit :

- le dépôt et la transmission de nos rapports de la direction sur le rendement du fonds intermédiaires et de nos états financiers intermédiaires à l'égard de certains fonds d'investissement BMO pour la période close le 30 juin 2020 au plus tard le 29 août 2020.

À la place, nous ferons ce qui suit :

- déposerons et transmettrons nos rapports de la direction sur le rendement du fonds intermédiaires et nos états financiers intermédiaires à l'égard de certains fonds d'investissement BMO au plus tard le 28 octobre 2020.

Cette date représente une prolongation de 60 jours de la date limite qui aurait par ailleurs été applicable.

Si vous avez des questions au sujet du présent avis, veuillez communiquer avec votre conseiller financier ou votre succursale BMO Banque de Montréal la plus près de chez vous ou avec BMO Centre d'investissement au 1 800 304-7151.